

Contraints au confinement Merci à nos premiers de cordée !

Une crise sanitaire exceptionnelle

Le coronavirus qui sévit était certes inconnu des êtres humains jusqu'en décembre 2019 mais :

- * Il ne provoque rien de grave dans 85 % des cas
- * Il est 3 fois moins contagieux que la tuberculose ou la rougeole
- * Son mode de propagation peut être freiné par des mesures barrières simples dont le port généralisé d'un masque et l'isolement des seules personnes suspectées d'être contaminées

Depuis le 17 mars, faute de préparation pour freiner la contamination et faute de moyens hospitaliers suffisants pour soigner les personnes gravement contaminées, le plus large confinement nous est imposé.

Ce confinement a des conséquences économiques et exacerbe les inégalités sociales déjà prégnantes.

Mesures d'urgence sanitaire du Gouvernement

- * Le dimanche 01 mars, après un conseil des ministres extraordinaire officiellement lié à la pandémie, le 1er Ministre annonce le recours au 49-3 pour imposer le projet de loi portant réforme des retraites, sans autres débats parlementaires, contre l'avis des syndicats de salariés majoritaires et contre l'avis de 70% des français toujours pas convaincus par son projet.

N'y avait-il rien de plus utile à faire pour engager la lutte d'urgence sanitaire annoncée par l'OMS le 30/01 ?

- * Du 12 au 17 mars, le Président impose progressivement un vaste confinement faute de masques sanitaires pour chacun et d'hôpitaux en capacité d'accueillir le nombre prévisible de malades en détresse vitale

Nombre de salariés sont maintenus, en première ligne, au travail, sans protection ou presque, car malgré le ralentissement brutal de l'économie, nos concitoyens doivent disposer de l'essentiel pour vivre : nourriture, eau potable, énergie, matériels et produits de soins, services sanitaires, transport des travailleurs et marchandises ...

... moyens et flux financiers ! MERCI à ces travailleurs de nous rendre ces services indispensables !!

- * Le 23 mars, l'état d'urgence sanitaire est décrété. La Loi d'urgence sanitaire ouvre par ordonnances, dès le 27 mars, des mesures spécifiques notamment en direction des entreprises et des travailleurs dont :

- * Des milliards débloqués pour soutenir l'économie (avec préconisation aux entreprises de ne verser aucun dividende)
- * Report de paiement des Impôts et cotisations sociales pour les entreprises en difficulté
- * Durée de travail hebdomadaire portée à 60h, au-delà du droit européen qui la fixe à 48h
- * Indemnisation du chômage partiel ouverte aux salariés des entreprises en baisse d'activité
- * Possibilité d'imposer 6 jours de congés payés par accord employeur/ représentants des salariés
- * Possibilité d'imposer 10 jours d'autres jours de repos unilatéralement par l'employeur

Le virus n'est pas responsable du confinement imposé.

La France dispose des moyens humains, intellectuels, des savoirs faire techniques et d'institutions solidaires de services et de financement pour faire face à une crise de ce type. Mais depuis des années, quel que soit le gouvernement en place, ces moyens sont gâchés, asphyxiés, détruits sur l'autel des Dieux « Profits » et « Dividendes », au nom du sacro-saint Dogme du « coût du travail » et de la rentabilité à tout crin !

Après d'innombrables allègements de cotisation sociale, non affichés sur les bulletins de paie, au bénéfice des entreprises, souvent silencieuses sur le sujet, en janvier 2018, la cotisation maladie des salariés est supprimée pour afficher une pseudo-augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs, sans augmentation des salaires à la grande satisfaction des employeurs (au CA seulement 0.3% d'augmentation collective cette année là).

Faut-il rappeler que la cotisation maladie finance notamment le fonctionnement des hôpitaux ?

**En France, le financement solidaire du système de santé garant de la sécurité sanitaire porte un nom :
la SECURITE SOCIALE !**

Nos applaudissements ne combattront jamais aucun virus, nos cotisations maladie ont cette vertu !

Octobre 2018, même tour de passe-passe avec les cotisations chômage - « l'argent facile de ceux qui n'aurait qu'à traverser la rue ! » - si précieuses aujourd'hui pour sauver les entreprises et soutenir l'économie !

Ces « charges qui pèsent sur les salaires » sauvent des vies et soutiennent l'économie !

Contraints au confinement Contraints au congés confinés

Gestion de Crise au Crédit Agricole

Sur le terrain :

Les banques sont classées « Opérateurs d'Importance Vitale », l'activité ne peut s'arrêter, les salariés demeurent au travail. Toutes les Caisses régionales ne prennent pas toutes les mesures de protection élémentaires (gel, écran de protection, désinfection ...), campagnes commerciales et objectifs ne sont pas toujours adaptés, définir les seules activités indispensables reste un vaste débat, **la CGT a du exercer le droit d'alerte pour contraindre les plus négligentes !**

- * **En agence**, bien sûr les salariés sont les plus exposés, se relayer et disposer d'un temps de retrait ne relève pas d'une situation de vacance mais de récupération face au risque et au stress qu'il génère
- * **En centre d'appels**, les salariés sont plus fortement sollicités, les open-spaces ne favorisent pas la distanciation, ici aussi le stress est à la mesure du risque et mérite un temps de récupération
- * **Au siège**, le télétravail n'est pas offert à tous, notamment pour les activités sensibles
- * **Les services informatiques**, même à distance, soutiennent l'activité (fermer des sites CATS n'était pas inévitable !)
- * **Les salariés en contact avec une personne contaminée** doivent être informés et confinés sans pinailler à propos de distance à l'intérieur du bureau ou de durée d'exposition : la prévention doit prévaloir pour eux, leur famille, nos collègues de travail et nos clients !
- * Open spaces et flex office doivent soulever plus d'attentions

Confinés en télétravail ou pas, les salariés sont au rendez-vous : le CA peut compter sur eux !

Au niveau du Groupe :

- Mr Brassac reconnaît l'engagement des salariés et veut « souligner le rôle qui est le vôtre dans ces efforts du quotidien que l'on ne peut plus qualifier de banal. Je le ferai à ma façon, avec la seule force de la sincérité. », les remercier et se montre rassurant : « le Crédit Agricole n'est pas en danger. Nous avons clairement la capacité et la solidité pour assumer ces impacts financiers qui seront pourtant significatifs. ... Nous traverserons et surmonterons cette crise. Je vous l'assure. » : et nous n'en doutions pas !!

- Crédit Agricole SA indique que l'intention de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2019 apparaît incompatible avec les recommandations de la BCE, les résultats seront placés en réserve et des orientations en matière de distribution aux actionnaires seront proposées au deuxième semestre 2020.

- Le Crédit Agricole consacre un fonds de 20 millions d'euros destinés à la protection des personnes âgées (EHPAD et auxiliaires de vie à domicile). Philippe Brassac et d'autres Directeurs du groupe renoncent à la moitié de leur rémunération variable due au titre de 2019, pour contribuer à cette action de solidarité.

Au niveau de la branche Crédit Agricole

- Le 01 avril, la FNCA a mené des négociations et obtenu la collaboration d'organisations syndicales pour signer l'accord qui impose aux salariés :
- 10 jours congés/AJC entre les 16 mars et 31 mai (en plus des 4 jours fériés sur la période)
- 5 jours AJC de plus en juin (outre le jour férié) si le confinement se prolonge ...

Non ce n'est pas un poisson !

- Les Caisses régionales et entités sous convention CCNCA appliquent l'accord de branche

**Vous l'avez compris, il ne s'agit nullement de prendre soin de notre santé,
Il s'agit bien de solidarité ... avec l'entreprise qui,
c'est bien la moindre des choses, renonce à solliciter le chômage partiel !**

1/ Grâce à nos congés, l'entreprise finance une part du confinement que nous subissons aujourd'hui :

- * les périodes de nécessaire récupération des salariés en première ligne
- * Une baisse partielle et très ciblée d'activité alors que le fort taux d'absentéisme, financé par l'assurance maladie (garde enfant, salarié fragile, maladie), y pourvoit déjà et que l'arsenal, mis en œuvre pour sauver l'économie, nous mobilise déjà beaucoup

2/ L'entreprise, en abaissant le stock de congés, se donne les moyens de nous faire ramer plus fort demain pour compenser les conséquences financières de sa solidarité affichée et celles de la crise d'un système mondialisé qui épuise les Hommes et la planète !

**La CGT du Crédit Agricole n'a pas attendu la crise sanitaire pour réclamer
un comportement de solidarité au Crédit Agricole par l'abandon de tout ou partie
des exonérations de cotisations sociales indispensables au système sanitaire et de santé !
Ses résultats le permettent comme ils lui permettent de financer
le confinement sans recourir aux congés et RTT des salariés !**